



Calcul de la retenue pour coges sans solde

Par **lisa71**, le **19/04/2009** à **17:46**

Bonjour, je suis assimilée fonctionnaire et j'ai dû m'absenter à l'étranger en février pour raisons familiales (pas de soucis pour cette demande: motif valable pour mon employeur) je me suis absentée 2 semaines, soit 8x8h (car mon horaire habituel est 33h payées 35h, soit 7 semaines à 4 jours sur un cycle de 8 semaines et une semaine à 5 jours) mes 2 semaines d'absences étaient donc 2 semaines à 4 jours x 8h et 2 "rtt" surprises à la fiche de paie, ils m'ont retiré la moitié de mon salaire soit 151.67 (puisque je suis mensualisée) : 2 = 75.83h!!! n'est-ce que cette méthode de calcul est bonne ??? si non, vers quel article ou jurisprudence me tourner pour faire valoir mes droits car les RH me répondent que c'est normal car c'est une rupture de mon contrat !!! n'importe quel y a 2 ans j'ai eu le même problème familial j'avais opté pour 8 jours sur mon 13ème mois, on m'avait retiré du brut auquel ensuite on avait déduit les charges de nouveau... résultats je n'avais perçu que 16€ pour les 2 jours restants du (de 8 à 10 jours car notre 13ème mois est coupé et 2) et si j'avais pris 10 jours les RH m'ont confirmé que j'aurais eu une retenue sur le reste de mon salaire !!! merci de votre aide et surtout de m'indiquer les textes qui font foi afin que je puisse enfin me défendre concrètement
cordialement
lisa